

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

### DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 28 janvier 2015 à 14 heures 30

**SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE**

L'an deux mille quinze, le vingt-huit janvier à 14 heures 30, les Membres du Bureau Syndical se sont réunis au Pôle Environnement du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, situé 8, route de la Pinière à Saint Denis de Pile (33910), sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Date de la convocation : 21/01/2015

Quorum :

Président et Vice-Présidents	Présents	Membres du Bureau	Présents
Monsieur Alain MAROIS	X	Monsieur Régis GRELOT	X
Monsieur Marcel BERTHOMÉ	X	Monsieur Hervé GRANCHÈRE	Excusé
Monsieur Alain RENARD	Excusé	Madame Célia MONSEIGNE	Excusée
Monsieur Xavier LORIAUD	Excusé	Monsieur Alain VALADE	X
Monsieur Jacques DELAVIE	X	Monsieur Hervé CLUZEAU	X
Madame Chantal GANTCH	Excusée	Monsieur Jean-François GRELAUD	X
Monsieur Sylvain GUINAUDIE	X		
Monsieur Allain GANDRÉ	X		
Monsieur Joël ROUSSET	X		
Monsieur Jean-Pierre DUEZ	X		
Monsieur Jean-Claude ABANADÈS	Excusé		
Monsieur David RÉSENDÉ	X		
Monsieur Christian ROBIN	X		
Monsieur Michel VACHER	X		

**Sur les 20 Membres qui composent le Bureau du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de la réunion du 28 janvier 2015, 14 d'entre eux étaient présents.**

Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20150128-2015-001BS-DE  
Date de télétransmission : 11/02/2015  
Date de réception préfecture : 11/02/2015

Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation du Libournais Haute-Gironde

8 route de la pinière 33910 Saint Denis de Pile • tél. : 05 57 55 39 79 / fax : 05 57 55 39 71 • www.smicval.fr

Toute correspondance doit être adressée au Président - Le Pôle Environnement du SMICVAL est certifié ISO 14001

**DECISION DU BUREAU SYNDICAL N° 2015 – 001BS**

**Objet : Approbation du procès verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 17 décembre 2014**

**Rapporteur : Monsieur GANDRE**

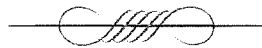
Monsieur GANDRE, Vice-Président du SMICVAL du Libournais Haute Gironde, en charge du secrétariat général, présente le procès verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 17 décembre 2014.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour de cette séance.

**DEC N° 2014 – 009BS : Approbation du procès verbal de la séance du bureau syndical en date du 05 novembre 2014**

**DEC N° 2014 – 010BS : Autorisation de signature d'un marché de transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) et mise à disposition de contenants**



**DEC N° 2014 – 009BS : Approbation du procès verbal de la séance du bureau syndical en date du 05 novembre 2014**

**Rapporteur : Monsieur GANDRE**

Monsieur GANDRE, Vice-Président du SMICVAL du Libournais Haute Gironde, en charge du secrétariat général, présente le procès verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 05 novembre 2014.

\*\*\*\*\*

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité des Membres présents (16 Membres du Bureau présents, sur 20 Membres en exercice), approuve le procès verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 05 novembre 2014.

**DEC N° 2014 – 010BS : Autorisation de signature d'un marché de transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) et mise à disposition de contenants**

**Rapporteur : Monsieur MAROIS**

Actuellement la collecte des DDS (Déchets Diffus Spécifiques) dans les déchèteries du SMICVAL est réalisée par 2 prestataires différents : L'éco-organisme ECODDS pour 2/3 des DDS et la société PENA qui récupère les DDS non pris en charge par ECODDS.

Les DDS concernés par cet appel d'offre sont ceux non pris en charge par ECODDS. Le flux collecté dans l'ensemble des déchèteries du SMICVAL est d'environ 12 tonnes par mois et est constitué des produits suivant :

- Les pâteux de plus de 15 Litres (peintures, cires, colles...)
- Les emballages souillés (principalement les bidons d'huiles et bidons de produits professionnels)
- Les produits non identifiés
- Les radiographies
- Les filtres à air, à huile, les chiffons, absorbants issus des ateliers mécaniques du SMICVAL

Le marché de transport et de traitement des DDS (hors ECODDS) a été attribué en juillet dernier à la société PENA pour un montant maximum de 80 000€ HT. Le montant maximum de ce marché sera atteint en janvier 2015, c'est pourquoi, un appel d'offre a été lancé pour prendre le relai de cette prestation.

Deux entreprises ont répondu à l'offre du SMICVAL : La société PENA ENVIRONNEMENT et la société SIAP.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réuni le mercredi 10 décembre dernier a décidé d'attribuer le marché à la société PENA ENVIRONNEMENT.

Il s'agit d'un marché à bon de commande de 1 an renouvelable 3 fois.

Le montant global de ce marché, sur 4 ans, sera de 680 625 60 € HT soit 748 688,16 € TTC (TVA de 10%).

A titre d'information, les tarifs proposés par la société PENA sont identiques à ceux appliqués dans le cadre du précédent marché.

Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20150128-2015-001BS-DE  
Date de télétransmission : 11/02/2015  
Date de réception préfecture : 11/02/2015

Il est donc demandé aux Membres du Bureau Syndical d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques et mise à disposition de contenants, avec la société PENA ENVIRONNEMENT, ainsi que toutes les pièces afférentes.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité des membres présents (16 membres du Bureau présents, sur 20 membres en exercice), décide :

**Article 1 :**

D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques et mise à disposition de contenants, avec la société PENA ENVIRONNEMENT, ainsi que toutes les pièces afférentes.

**Article 2 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article final :**

Le Président, le Directeur et le Receveur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 15 heures.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité des Membres présents (14 Membres du Bureau présents, sur 20 Membres en exercice), approuve le procès verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 17 décembre 2014.

**FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS**  
**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**  
**FAIT A ST DENIS DE PILE, le 28 janvier 2015**

Le Président,

Alain MAROIS



Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20150128-2015-001BS-DE  
Date de télétransmission : 11/02/2015  
Date de réception préfecture : 11/02/2015